



LA VIE DES ETANGS CORREZIENS

Bulletin du Syndicat des Etangs Corrèziens

Siège social : Aurelles, 19700 Lagraulière - Tél. 05 55 98 49 53 / Secrétariat - Tél. 05 55 73 21 53

AVRIL 2014 - n° 26

Le mot du Président



Chers amis bonjour,

Si tout le monde est d'accord pour que la ressource et la qualité de l'eau fassent l'objet d'une protection exemplaire, bien des usagers dont les propriétaires d'étangs, demeurent dubitatifs quant aux dispositifs mis en place, aux choix des priorités

et aux structures en charge de mettre en œuvre la politique de l'eau.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses études coûteuses aux conclusions parfois contradictoires sont versées au dossier de l'eau. S'y ajoutent les multiples propositions, dont l'expérimentation n'est pas neutre financièrement sans apporter de réponses tangibles à la problématique de l'eau.

A titre d'exemple, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), promulguée en 2006 intègre le principe de « continuité écologique » (non exigé par la

directive cadre européenne sur l'eau), donnant ainsi prétexte à l'administration d'arasement des seuils et rendre les dérivations franchissables même si aucune vie piscicole n'est avérée sur le bassin versant. Cela peut concerner aussi les tracés des cours d'eau sur lesquels des obstacles naturels, remontant à la nuit des temps, ont conféré à certains sites une beauté paysagère prisée des citoyens.

Faut-il accepter que la continuité écologique soit présentée comme une priorité dans l'amélioration de la ressource en eau? Elle n'améliore en rien l'inacceptable qualité chimique des eaux de surface, principale menace pour la santé des humains. N'est-ce pas sur ce sujet que des efforts techniques et financiers sont indispensables, non pas pour déposer des dossiers, même si parfois ils sont nécessaires, mais pour adopter des dispositions et les mettre en œuvre afin d'éradiquer ce fléau dont les principales causes sont connues?

le Président,
Paul MONS

DEUX DATES À NOUS RÉSERVER IMPÉRATIVEMENT

➤➤ Le Jeudi 5 JUIN 2014

Au lycée agricole de Naves

LE COLLOQUE DES ÉTANGS

Une journée exceptionnelle avec la participation de nombreux spécialistes qui interviendront sur le thème :

« L'avenir de la pisciculture en étang ».

Dès réception de la fiche de réservation n'oubliez pas de vous faire inscrire car le nombre de place est limité.

➤➤ Le Samedi 21 JUIN 2014

Notre voyage annuel nous mènera sur le chemin de Compostelle à

CONQUES « Trésor et lumière du Roman »

à la découverte d'un extraordinaire patrimoine architectural et artistique qui lui a valu le label « Plus beau village de France ».

La gastronomie aveyronnaise sera au rendez-vous...

Les programmes de ces deux jours vous seront transmis dans les prochaines semaines.

Sommaire

	Pages
Le mot du Président	1
Entretien des cours d'eau et retour de la truite fario : ça ne coule pas de source	2
Pourquoi la truite fario est-elle en voie de disparition ?	4
Vessie natatoire	5
Les cormorans font débat et dégât	6
Mon cormoran	7
Carpes et zones d'étangs, des histoires étroitement liées	8
Biologie des eaux douces	10
Petites annonces	11-12

ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RETOUR DE LA TRUITE FARIO : ÇA NE COULE PAS DE SOURCE...

Entretien et travaux sur les cours d'eau : droits et devoirs

Objectif affiché : *maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel de ses eaux et assurer son bon état écologique. Art L. 215-14 et L. 215-2 du code de l'environnement.*

Lorsque le cours d'eau est classé domanial, c'est l'État qui assume l'obligation d'entretien du lit, à l'exception de l'entretien des berges qui incombe aux riverains.

En ce qui concerne les cours d'eau non domaniaux, à savoir tous ceux, ni flottables ni navigables, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente, les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains jusqu'au milieu du cours d'eau.

À ce titre certaines opérations peuvent être réalisées sans démarche administrative préalable.

Mais, si le lit et les berges appartiennent aux propriétaires riverains - ainsi qu'alluvions et îles - il n'en est pas de même pour l'eau qui est un patrimoine commun de la nation et à ce titre le législateur a engagé la responsabilité des propriétaires sur les points suivants :

- enlèvement des déchets, débris et dépôts flottants ou non,
- débroussaillage des berges,
- taille des arbres sur berge,
- faucardage ou coupe de la végétation aquatique en excès,
- aménagement des berges pour éviter leur écoulement en favorisant les techniques végétales (fascines, tressage de branches, végétalisation...).

Il y a obligation d'entretien « régulier ».

Les collectivités territoriales peuvent se substituer au riverain défaillant dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général pour pouvoir intervenir sur des parcelles privées.

Si les obligations d'entretien ne sont pas respectées, le maire ou la collectivité peut faire procéder aux travaux à charge des riverains.

(Il faut noter que sur ces cours d'eau s'exercent des droits de nature diverse au profit de l'État ou des particuliers, mais de manière toujours plus restreinte au fil du temps, pour ceux-ci).



Ces « grandes lignes » rappelées, nous ne ferons pas de l'entretien des cours d'eau le thème de cet article même si nous devons revenir plus loin sur certaines obligations imposées aux propriétaires riverains.

Le « bon état écologique » attendu des ruisseaux et rivières nous amène à une réflexion sur l'impact de ces mesures sur la population de l'emblématique truite fario dans nos rivières et ruisseaux.

Une si belle truite : la sauvage, la mouchetée...

La truite fario (*salmo trutta fario*) se rencontre partout en Europe dans les eaux fraîches ne dépassant pas 18°. Très sensible à la pollution et à des températures élevées, elle meurt dès 25°.

Ses habitats préférés sont les herbiers, les berges creuses, le dessous des rochers.

Elle défend son territoire, plus elle est grosse, plus il est important.

Elle vit 10 à 15 ans et atteint sa maturité à 3 ans. Sa taille est tributaire de la richesse en nourriture et de son environnement.

Elle se reproduit en hiver, dans les ruisseaux aux eaux vives et claires situés en tête de bassins, en déposant ses œufs sur les graviers, dans des endroits peu profonds. Le mâle les féconde et la femelle les enfouit. Huit à dix semaines plus tard naîtront les alevins qui resteront sur place pendant 2 mois environ.

Très recherchée, très appréciée par les pêcheurs, l'espèce survivra-t-elle ou comme d'autres disparaîtra-t-elle victime de l'irresponsabilité des hommes ?

La diminution des populations de fario, causes supposées et réelles

« Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage »...

Une association limousine, relayant des accusations récurrentes, évoque comme **uniques responsables** les plans d'eau et, je cite « leur rôle dévastateur » mais la réalité est bien différente et beaucoup plus complexe !

Le déclin de la population de truites fario ne fait que traduire l'état des cours d'eau...

Et quelles sont les causes du triste état des rivières et ruisseaux aujourd'hui ? :

- la dégradation des berges et l'enlèvement systématique du bois mort,
- les crues dévastatrices,
- l'engorgement des fonds,
- les écoulements saccadés et le manque d'eau,
- les eaux trop chaudes.
- **les cours d'eau appauvris et dénaturés par les plantations de résineux qui acidifient le sol, (déjà naturellement acide en Limousin) et l'eau au détriment de la flore et de la faune.**

Ripisylve et résineux : *la Fédération de pêche de l'Hérault, suite à études, a obtenu que l'Office National des Forêts laisse une bande de 200m sans résineux de part et d'autre des cours d'eau. La monoculture de résineux qui concerne la Haute-Corrèze, le plateau de Millevaches est préoccupante par rapport à la qualité de l'eau et à l'écosystème.*

- et surtout la pollution des cours d'eau par les effluents domestiques; les rejets d'élevage, industriels, phytosanitaires et antiparasitaires.

Pesticides : la contamination est quasi généralisée en France. 7% des cours d'eau seulement y échappent et 68% des pesticides recherchés sont présents dans les rivières françaises. On y retrouve même des produits prescrits depuis plusieurs années.



Nitrates : ils sont la cause majeure de la pollution des eaux. Solubles, engrais et lisier sont facilement drainés par les eaux de pluie. La Bretagne est la région la plus touchée mais aucune région n'est exempte de pollution aux nitrates.

- Et de plus, autres causes de la disparition des farios :
- l'introduction des truites arc-en-ciel qui entrent en concurrence alimentaire avec les premières,
- l'introduction de farios de souche atlantique, provenant généralement d'élevages danois, qui s'hybrident en faisant perdre aux souches sauvages méditerranéennes leur faculté d'adaptation au milieu.

Une étude génétique des truites du bassin Loire concerne actuellement huit départements: mieux connaître ce patrimoine s'impose pour savoir si les souches sont les mêmes sur les bassins hydrographiques.

On sait qu'il existe déjà différents phénotypes : liserés blancs, points bleus, etc. Chaque département pourrait, à terme, réaliser son propre arbre généalogique des farios avec des variantes entre bassins, ou même entre tronçons d'une même rivière... (extrait du journal La Montagne du 9 mars 2014).

Mais revenons sur les griefs faits aux étangs.

Il faut prendre en compte les éléments objectifs suivants :

- dans les zones sensibles des dérivations sont prescrites,
- siphons et moines restituent de l'eau froide à l'aval,
- les propriétaires de plans d'eau sont de plus en plus attentifs au respect des préconisations et obligations lors des vidanges,
- un plan d'eau restitue une eau de meilleure qualité que celle reçue dans nombre de cas, faisant office de bassin de décantation,
- l'étang est un écrêteur de crue permettant à la rivière un débit plus régulier,
- les frayères se trouvent pour la plupart dans les ruisseaux situés en amont des étangs.

Et, n'oublions pas qu'il est prouvé que chaque

plan d'eau augmente la biodiversité de son environnement...

La maladie est-elle incurable ?

Nous ne pouvons que souscrire pleinement à tout ce qui peut améliorer l'état de l'eau, restaurer les populations de poissons. Mais l'entretien des rivières ne permettra pas, hélas, de résoudre le problème

du déclin de certaines espèces, non seulement celles des truites, mais aussi des loches, chabots, vairons qui deviennent rares voire inexistantes désormais.

D'abord parce que les mesures préconisées peuvent, appliquées sans discernement, aller à l'inverse de leurs buts :

- l'enlèvement des obstacles, branches, troncs d'arbres, etc., peut priver les poissons d'abris, de postes d'affûts, ou d'endroits où se nourrir,
- le faucardage également qui peut détruire des herbiers, des caches ou des sources de nourriture (insectes, larves, micro organismes, etc.),
- la taille des arbres et de la végétation qui supprime l'ombre et la fraîcheur des berges et de l'eau.

Chacune de ces mesures porte en elle le risque de créer un déséquilibre si elle est appliquée de façon inadaptée, même avec la meilleure volonté du monde...

Nous n'avons pas trouvé de documents sur le lien entre l'entretien des cours d'eau et le renouveau de la faune aquatique. Peut-être ce type d'étude est-il prématuré ?

Mais même en imaginant que l'entretien des rivières soit réalisé tel qu'il est préconisé, n'oublions pas que...

... «la France est condamnée par la Commission Européenne pour l'insuffisance de ses plans d'actions "nitrates" et que l'on admet que les objectifs de bon état des eaux 2015 ne seront pas tenus en raison des pollutions diffuses agricoles.

La sanction communautaire est le seul levier efficace pour surmonter le poids des intérêts économiques ou catégoriels et l'inertie des collectivités publiques face à eux » (doc ONEMA, 11/02/2014)

Pouvons-nous encore être optimistes? La question reste posée...

M. CAVY ■

alcédo
chasse & pêche

Un très large choix en matériel : cannes, moulins, leurres, accessoires...
Toutes les techniques de pêche en eau douce : Carnassier, truite, coup...
Grand choix d'appâts vivants ou artificiels (astots, vers, vifs, pâtes à truite...)
10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* aux porteurs de la carte Alcédo*

Parc commercial du Moulin
RN 89 / Zone Leroy Merlin
Sur le parking de René Briach
1920 Malemort sur Corrèze
Tél. : 05.55.74.69.10
Ouvert du Lundi au samedi
de 9h à 19h

S.A.R.L. AUSSET & FILS
ENTREPRENEUR T.A.

BP 14
LA BOUDIOS - 19220 DARAZAC
TÉL : 05 55 28 13 99
FAX : 05 55 28 21 41

PAB

Combustibles
Fuel - Charbon - Gaz
Caves - Alcools - Bières
Vins - Vins fins - Champagnes
Eaux - Jus de fruits
Torréfaction de café
Entretien Chauffage
Ramonage - Plomberie

5, bd du Chambrel - 19300 ÉGLETONS
Tél. : 05 55 93 12 67 - Fax : 05 55 93 11 89

POURQUOI LA TRUITE FARIO EST-ELLE EN VOIE DE DISPARITION ?

Vaste débat que l'on ne peut bien appréhender qu'en additionnant la multitude de changements intervenus au cours des dernières décennies qui ont profondément bouleversé son écosystème.



En voici une liste qui n'est pas exhaustive :

1) QUANTITÉ D'EAU

Le volume global des précipitations sur une année est sans doute un peu différent de ce qu'il était en moyenne il y a trente ans.

Par contre, la répartition des débits apparaît modifiée avec une succession de crues décennales et de périodes de sécheresses sévères.

Modification probable du climat et modification certaine des bassins versants (urbanisation, nouvelles cultures,...) ont entraîné l'existence de régimes hydrauliques aux amplitudes plus marquées. Cela ne peut pas ne pas avoir de conséquences au final sur les peuplements de truites fario (sécheresse de 1976 et 2003 avec des lits entiers asséchés, pollutions chimiques accrues par un plus faible taux de dilution, ...).

2) QUALITÉ DE L'EAU

Rendons à l'agriculture sa prépondérance : drainages, curages, engrais azotés et surtout phosphorés, déjections animales sur fertilisation de certaines parcelles, plans d'épandage, produits phytosanitaires et vétérinaires, irrigations, ...

Ajoutons aussi le développement de la filière forestière qui a conduit parfois à l'enrésinement massif des zones de sources : assèchement, acidification.

Rappelons que la reproduction de la truite fario devient impossible dès que le pH est inférieur à 5,5.

N'oublions pas l'impact de nos eaux vives usées dont tout le monde s'accordera à dire qu'il a changé de volume et de nature.

Machines à laver le linge et la vaisselle équipent désormais chaque foyer, avec des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration qui ne semblent pas particulièrement performants face à de nouveaux enjeux comme l'eutrophisation ou le flux de substances pharmaceutiques par exemple.

3) GESTION PISCICOLE

La seule politique mise en place pendant longtemps

par le monde de la pêche publique associative, en cela mal conseillé par le CSP, a été de répondre à la disparition de la truite fario par le déversement de millions d'œufs, d'alevins et d'adultes, créant ainsi une pollution génétique majeure de nos souches sauvages, accentuant leur déclin !

Sans parler des comportements suicidaires des farios sauvages, placés brutalement au sein d'un peuplement surdensitaire, perdant toute méfiance pour quérir leur nourriture.

Quant aux notions de ruisseaux réserves, ruisseaux pépinières, entretien des zones de frayères, pressions de pêche adaptées, ... ces mesures ne semblent guère nombreuses et bien tardives.

Ainsi c'est aller vite en besogne que d'accabler les étangs de tous les maux responsables de la disparition de la truite.

Une telle accusation est si simple et pratique qu'elle doit permettre d'occulter tout ce qui précède et dérange !

Mais une fois la polémique écartée, la rigueur devrait conduire à replacer l'impact des étangs à leur juste évaluation, c'est-à-dire tout en bas de l'échelle des bouleversements subis par les eaux vives.

L'Irlande, la Finlande, la Suède ne disposent pas, elles, d'un infini entrelacement de lacs et de rivières qui ne semble pas porter préjudices aux salmonidés, c'est le moins qu'on puisse dire !

Il ne s'agit pas de nier le moindre impact négatif sur les peuplements salmonicoles, mais d'indiquer que beaucoup peut être fait pour intégrer totalement l'écosystème d'un étang aux autres milieux aquatiques.

Citons diverses mesures de gestion telle que moine, dérivation, pêche, bassin de décantation, vidange régulière, ...

Et puis, en guise de conclusion sur un sujet inépuisable, cette petite vérité pleine de bon sens : certains départements voisins du Massif Central disposent de centaines de kilomètres d'eaux vives et sont dépourvus de plans d'eau.

Selon les détracteurs des étangs, ce devraient être de fantastiques paradis pour la fario.

Vins - Spiritueux
CAVES DUBECH
13, quai de Chamnard
Tél. 05 55 26 10 86
TULLE
Espace Commercial de Cueille
Tél. 05 55 20 00 08

id ee
Insertion Dordogne Entretien Environnement
Entretien parcs, jardins et berges de rivière
Bois de Chauffage
Le Longour BP50 19400 ARGENTAT
Tél. : 05 55 28 18 34 / Fax : 05 55 28 68 71
E.mail : association.idee@yahoo.fr

ENT. BACHELERIE PASCAL
Travaux Agricoles
Terrassement

05.55.73.23.08 06.80.02.15.11
« Langlé » 19140. CONDAT-SUR-GANAVEIX

Hygiène Service
12, Allée des Remparts • 19300 EGLETONS
Tél. 09 66 42 03 49 • Fax : 05 44 40 93 05 • correze-hygiene@orange.fr

POUR ÉCLAIRER MA LANTERNE

(Simple curiosité)

La vessie natatoire : cette petite baudruche a quelque chose de fascinant ??? Alors !!

Sous la forme d'un sac de couleur blanc nacré rempli de gaz, elle se situe dans l'abdomen sous la colonne vertébrale et les reins.

Diverticule de l'œsophage, relié à celui-ci par un canal pneumatique, elle peut être simple ou divisée en deux. Le mélange gazeux qu'elle contient (oxygène, gaz carbonique, azote) est échangé par le sang grâce à un réseau sanguin dense qui irrigue les parois de la vessie. Les proportions des différents gaz sont variables suivant les espèces.

La densité des tissus du poisson est supérieure à la densité de l'eau ; le poisson peut flotter entre deux eaux sans trop dépenser d'énergie pour se déplacer ; le poids du corps du poisson et la pression de l'eau s'annulent.

En fonction aussi de la profondeur, la poussée de l'eau variant, la vessie se gonfle ou se dégonfle (principe des ballasts dans les sous-marins). Pour cela, le poisson utilise ses muscles pour provoquer sa dilatation ou sa compression.

Cette vessie semble avoir un rôle dans la perception des sons. Pendant longtemps on a cru que ce sac gazeux correspondait aux poumons des poissons. Certains chercheurs estiment qu'il y a eu une évolution des poumons vers la vessie natatoire.

Les vessies natatoires des esturgeons sauvages sont très recherchées pour fabriquer une colle de très grande qualité.

En ajustant la densité du corps du poisson avec celle de l'eau, la vessie natatoire lui offre la possibilité d'une flottabilité nulle et d'être en état d'impesanteur, pouvant ainsi se mouvoir, se déplacer, se reproduire...

Un adhérent ■

NÉCROLOGIE

Jeannot QUINTANNE vient de nous quitter. Avec lui disparaît un des pionniers du Syndicat dont il fût membre fondateur en 1986 et premier Président.

Nous perdons un ami fidèle, écouté et respecté de tous. Jeannot aimait la vie, la pêche, la chasse et passait de longs moments au bord de son étang à observer les poissons, les canards, bref la nature qu'il adorait.

Même si, ces derniers temps, sa santé ne lui permettait plus d'être toujours parmi nous, nous savions qu'il était moralement présent. Il demeurerait notre Président d'honneur. Nous avons parfois besoin de ses conseils. Il savait tant de choses !

A Arlette son épouse et à toute sa famille nous présentons nos condoléances attristées.

Adieu Jeannot nous ne pourrons t'oublier...



**BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR**
Chez "Gus et Olga"
3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE
☎ 05 55 20 26 73 - Fax : 05 55 20 26 73

Meubles 32 fois médaille d'or du label NF
A votre service depuis 1926
BORDAS
MULATET - 19000 TULLE
☎ 05 55 20 05 70 - Fax 05 55 20 98 06
Le choix - La Qualité - Les prix sur 1 000 m² d'exposition
• LISTE DE MARIAGE •
SALONS - SÉJOURS - CHAMBRES
Magasin conseil en literie

@ACTION COM'19
TRANSFORMEZ L'ESSAI DE VOTRE COMMUNICATION
Didier ROCHE - Gérant courriel : actioncom19@orange.fr
☎ 06 40 48 54 02 Site Internet : www.actioncom19.fr
La Bois Lescurre - 19330 SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES
Créations de sites Internet - Web Agency
Ventes et installations de matériels informatiques - Formations logiciels tous types
Consulting en systèmes de gestion des temps - Distributeur Timecard Europe
Partenaire N°1 en Limousin des artisans, commerçants, PME, associations et Mairies

CA
CENTRE FRANCE
Banque Assurance Immobilier

**Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement
de la Corrèze**
Maison de l'arbre et de l'Eau
Siège social :
Rue de l'Église - 19160 NEUVIC
Tél : 05 55 95 93 79 - Fax : 05 55 95 96 50
Antenne de Tulle :
12 place Martial Brigouleix - 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 88 89 - Fax : 05 55 20 88 90
E-mail : cpiecorreze@aol.com
Site internet : www.cpiecorreze.com
**Éducation à l'Environnement et au Développement
durable Espace Info Énergie Sauvegarde,
Protection et Valorisation de la Nature
Centre de ressources Environnement**

LU CANE
**Entretien des
abords d'étang**
Ceinture de végétation
Zones pentues, digues
Zones humides
Abattage, Débardage
Débroussaillage
Matériel adapté
Conseils de gestion
Interventions douces
Inventaires naturalistes
Guillaume Hamon 06 64 13 15 87
22, rue du 9 juin 1944 - 19000 Tulle - Siret 538 831 249 00015
www.lucane.pro - contact@lucane.pro

LES CORMORANS FONT DÉBAT ET DÉGÂT

Impossible d'obtenir une régulation efficace de ces oiseaux piscivores à l'échelle européenne, compte tenu de la hauteur du barrage politique qui s'y oppose.

Impossible en Corrèze de disposer des moyens, analogues à ceux en vigueur dans des départements voisins, qui nous permettraient, au moins, de limiter les dégâts des cormorans.

A l'issue de la réunion de concertation du 25 septembre 2012, notre Syndicat nourrissait l'espoir qu'une plus grande souplesse allait intervenir, vous permettant d'intervenir plus efficacement dans la destruction de ces pillards ultra protégés par le législateur.

Déception. Non seulement le cadre réglementaire continue de s'illustrer par son irréalisme, mais son application fait l'objet d'une interprétation administrative zélée dont la lecture des extraits suivants vous dévoile la haute subtilité des contraintes imposées aux bénéficiaires d'autorisation de tirs.

*
* *

Cadre réglementaire (extrait de l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 26/09/2013) :

«Les bénéficiaires des autorisations doivent tenir un relevé des séances et des prélèvements effectués. Un relevé récapitulatif, hebdomadaire, doit être établi :

- il comportera, au minimum, la pisciculture concernée, la date des séances de tirs et le nombre des prélèvements («néant» si aucun prélèvement),
- il sera transmis le mercredi au plus tard par courrier, mail ou fax pour la période du lundi au dimanche de la semaine précédente,
- une transmission bi-mensuelle, récapitulant 2 semaines entières, est tolérée. »

*
* *

Interprétation administrative (extrait du courriel que nous avons reçu de l'administration le 03/12/2013) :

«La nécessaire obligation des attributaires à communiquer leurs actions dans le cadre des autorisations qu'ils détiennent.

Nous ne sommes pas dans une démarche de régulation ou de destruction mais dans un régime "dérogatoire". Les autorisations de tirs ne sont pas des "objectifs" mais des possibilités de tirs avec "éventuellement" des prélèvements **Rendre compte des séances de tirs avec communication**



Sophie DESSUS
Députée de la Corrèze
Maire et Conseillère générale d'Uzerche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Tulle, le vendredi 28 février 2014

Monsieur Bruno DELSOL
Préfet

PREFECTURE DE LA CORREZE
1, rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

N/Réf : AF/SD-14-02-91

Monsieur le Préfet, *cher Bruno Delsol*

J'ai récemment été interpellé par le président du syndicat des étangs corréziens concernant la régulation des grands cormorans.

Même s'il s'agit d'une espèce protégée, les dégâts opérés par ces animaux sont bien connus, tout comme les difficultés pour limiter leur présence.

A l'issue d'une réunion de concertation organisée le 25 septembre 2012, il avait été convenu qu'un propriétaire d'étang bénéficiant d'une autorisation de tirs devait effectuer une déclaration seulement en cas de prélèvement. Celui-ci avait également la possibilité de confier ladite déclaration au syndicat des étangs corréziens, qui se chargeait ensuite de centraliser toutes les autorisations avant transmission à la Préfecture.

Or, un récent arrêté préfectoral contraint désormais les propriétaires à effectuer des déclarations hebdomadaires même si aucun cormoran n'a été abattu ; déclarations qui doivent être directement transmises à la Préfecture sans possibilité de centralisation par le syndicat des étangs corréziens.

Ces nouvelles contraintes ont suscité des réactions hostiles et risquent de saper la bonne volonté des propriétaires d'étangs piscicoles, qui souhaitent que la prédation diminue tout en laissant aux organismes compétents le soin d'observer le comportement des oiseaux migrateurs.

Dans le but d'apaiser les relations entre l'administration et ces propriétaires, vous serait-il possible de revenir aux conditions de déclaration telles qu'elles avaient été convenues lors de la réunion de concertation du 25 septembre 2012 ?

Je vous remercie pour votre bienveillance et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement

Sophie DESSUS
Sophie DESSUS

Permanence Parlementaire : 36, avenue Victor Hugo - BP 198 - 19005 Tulle Cedex
Tel. : 05.55.29.59.59 - Fax : 05.55.29.59.17 - www.sophiedessus.fr

des circonstances, du nombre de cormorans observés, du nombre tiré, du nombre tué si il y en a..., me paraît être un minimum qui montre, non seulement un certain respect des règles affichées (et acceptées par le simple fait de signer une demande), mais aussi le souci d'informer sur l'espèce.

Un courrier d'avertissement individuel sera transmis aux attributaires fin décembre ou début janvier ».

*
* *

Voilà où nous en sommes... Mais gardons confiance, nous allons continuer à nous battre pour que ces oiseaux aillent « voler » ailleurs !

Ci-dessus photocopie de la lettre adressée au Préfet par Madame Sophie DESSUS - Députée de la Corrèze.

Rectificatif :

L'article sur les vidanges publié dans le bulletin n°25 comporte une erreur. Il faut lire « **La vidange est permise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre** », et non 30 septembre comme indiqué.

Si ce vilain volatile était comestible pour les humains, ça se saurait et en plus, il y en aurait moins.

Hélas, ce n'est pas le cas !

Depuis le mois d'octobre, ce vilain oiseau prenait mon étang pour son garde-manger personnel. Non content de cela, il invitait ses amis à ses festins.

Il ne prenait jamais ses repas aux mêmes heures. Lorsque j'arrivais au bord de mon plan d'eau, voir cette tête sortir de l'eau tout "balourd" et s'envoler, m'a obligé à mettre sa vie en péril.

Après avoir demandé et reçu l'autorisation nécessaire, j'ai contacté un ami chasseur. Après 4 jours de traque, un matin, vers 10 h 30, mon cormoran est passé de vie à trépas. Ce fut sans regret pour moi car le nombre de poissons avalés était en correspondance avec la fin de ce cauchemar matinal.

Après la photo d'usage pour le journal, l'oiseau a été déposé sur une table en pierre au bord de l'étang aux alentours de 14 h. Vers 16 h j'ai voulu lui donner une sépulture et surprise !... Mon cormoran et la ficelle avaient disparu. Maître renard était passé par là (l'étang est situé au lieu dit "Les Renardières").

Pour les âmes sensibles : rassurez-vous d'autres cormorans sont venus visiter mon étang. Mais hélas mon ami chasseur n'était pas là... Avec le printemps mes pillards ne me rendent plus visite. Ils sont partis pour d'autres destinations, dois-je leur dire "bon vent et à bientôt" ?



J-P THEYS ■

SIMPLY
 www.simplymarket.fr
 Votre supermarché pas cher, tous les jours, toute l'année !
 Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 et le dimanche de 9h à 12h30
 Tél. 05 55 93 22 43
 Fax 05 55 93 17 46
 Av. Charles-de-Gaulle - 19300 EGLETONS

UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU SYNDICAT



David
AGNOUX
 Exploitant agricole
 06 88 03 79 36

LACOMBE TERRASSEMENT

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

- TERRASSEMENT
- DÉFRICHAGE
- DRAINAGE
- ASSAINISSEMENT
- V.R.D.
- MATÉRIAUX



06.10.91.75.58

Pouch - 19410 ESTIVAUX 05.55.98.71.76

MENUE CULTURE
 VERTS LOISIRS
 L'Espace Jardin
 MOTOCULTURE
 ESPACES VERTS
 FORÊTS
 JARDINS
 BRIVE - TULLE - EGLETONS - USSEL

Groupama
 Toujours là pour moi.
 31 points de vente à votre service en Corrèze
 N° Cristal 0 969 320 319
 APPEL NON SURTAXE
 www.groupama.fr

ASSURANCES
 • Auto
 • Santé
 • Habitation

TAZE
 électricité

Siège social
 495, ZAC la Tuilerie
 BP 8 - 19110 BORT-LES-ORGUES
 tél. 05 55 46 04 20
 fax 05 55 46 04 25
 contact@taze.fr
 www.taze.fr

M.T.B. MOURY
 TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENTS, CONSOLIDATIONS, OUVRIERS PUBLICS
MTB MOURY
 1 avenue de la Genette
 19230 TROCHE
 Port.
 06 82 45 09 47 - 06 07 35 96 16
 E-mail : moury.maxime@orange.fr

VHC
Benjamin LEFAI
 www.pisciculture-vhc.com
 Tous poissons d'eau douce
 Gestion de plans d'eau - Conseil
 Tél. 05 55 94 64 50
 06 16 59 18 52
 Fax : 05 55 94 42 59
 Le Bourg
 19340 COURTEIX
 Mail : benjamin-lefai@hotmail.fr

CARPES ET ZONES D'ÉTANGS, DES HISTOIRES ÉTROITEMENT LIÉES.

La carpe, une espèce introduite au Moyen Âge. Selon certaines légendes, la carpe (*Cyprinus carpio*) aurait été introduite en Occident par les Romains. Elle se serait diffusée dans tout l'empire et, au Moyen Âge, son élevage aurait été privilégié dans les monastères.

Les études récentes ont montré que ce poisson n'a atteint la France qu'au Moyen Âge par des moyens qui restent à éclaircir. Tout au plus savons-nous qu'elle a été transportée d'Est en Ouest à partir de la partie orientale du bassin du Danube où on la trouve à l'état sauvage.

Les inventaires effectués à partir des textes et des données archéozoologiques confirment sa présence dans le Nord de la France dès le XIII^e siècle, dans le bassin versant de la Loire au XIV^e siècle et au XV^e siècle dans toute la France. Sa diffusion s'est opérée très rapidement et son rôle dans l'approvisionnement des villes fut majeur.

Il est vrai que le poisson était roi au Moyen Âge. Les prescriptions imposées par l'Église et le goût de l'époque faisaient de son commerce, de sa pêche et de son élevage, une économie importante. Dès le XIII^e siècle, les étangs de pisciculture se multiplient afin de répondre à une demande croissante à laquelle la marée ou la pêche en rivière ne semblent plus capables de faire face.

Les produits frais de la mer en raison de la nature corrompible du poisson mort ne peuvent être distribués à plus de 180 km des côtes. On connaît les célèbres chasse-marée de la Manche. Le poisson d'eau douce, selon un ancien usage, devait être vendu vivant. Sa résistance conditionnait alors son aire de distribution. Le transport se faisait soit par voie fluviale au moyen de bateaux viviers soit par voie terrestre dans des tonneaux remplis d'eau ou à sec sur de la paille humide pour les espèces les plus robustes comme la tanche, l'anguille ou la carpe.

L'arrivée de la carpe n'est pas anodine dans un tel contexte social. En effet, on peut se demander si ce poisson n'a tout simplement pas dynamisé la pisciculture par la rentabilité qu'elle présentait : elle est féconde, s'adapte parfaitement dans les étangs, sa reproduction est maîtrisée, elle grossit vite et elle est remarquablement résistante à tout type de transport même hors de l'eau.

D'après certains historiens, la carpe aurait remplacé la brème dans les étangs français au XIII^e siècle. Elle vient à peupler rapidement à 90 % les étangs. Sa résistance, qui n'a d'égale que celle de la tanche (dont la rentabilité

est bien moindre) lui permettait de bien supporter le transport.



C'est un atout économique majeur : l'essentiel de la production des étangs pouvait ainsi s'écouler vers les destinations urbaines les plus éloignées sans crainte pour le marchand de voir périr ses poissons. La carpe, par l'extension notable de l'aire de distribution qu'elle présentait pour les pisciculteurs, semble à l'origine même de la spécialisation de certaines régions comme la Sologne, le Forez, la Dombes ou la Brenne dans l'élevage spéculatif du poisson. Son introduction pourrait marquer, au Moyen Âge, la première révolution piscicole.

La révolution française sonna le glas de l'étang et de ses habitants. La carpe, poisson de la fange, ne semblait pas pouvoir se remettre de la mauvaise estime qu'éprouvait pour elle l'opinion publique. Il n'est d'ailleurs pas étonnant d'assister au XIX^e siècle à un véritable engouement pour la salmoniculture.

Les vertus vivifiantes des eaux rapides et claires propices à l'élevage du saumon et de la truite s'opposaient indubitablement à celles, sombres et stagnantes des étangs à carpe.

Au début du XX^e siècle, l'introduction de nouveaux types de carpes dites améliorées et de techniques de gestion révolutionnaires en provenance d'Europe centrale vont redynamiser les étangs. C'est la seconde révolution pisciculture, l'élevage « industriel ». L'introduction des « carpes améliorées ».

Les étangs mis à mal par un certain rêve de désinfection propre au XIX^e siècle étaient encore considérés par leurs propriétaires comme des boulets à traîner. C'est aux environs de 1900 que les carpiculteurs français ont commencé à s'informer des pratiques piscicoles particulièrement abouties de leur voisin allemand. Les variétés de carpe élevées dans l'empire austro-hongrois leur semblèrent également tout à fait stupéfiantes par leur aspect et par la rapidité de leur croissance.

Alors que la carpe commune atteint bon gré mal gré 1 kg à l'âge de 3 ans, les souches dites améliorées semblent dépasser 2 kg au même âge. L'allure de ces carpes, parfois sans écailles, bossues, contrastait fortement avec celle de leur cousine française. Les premières importations de ces « carpes foncées » commencèrent dès 1898 et furent

Boucherie Traditionnelle
SUPERETTE
ESPACE JARDINAGE **8ÀHUIT**
STATION SERVICE *An Cœur de la Vie.*

Les 4 Chemins
19130

LACHEZE

SAINT-AULAIRE **05 55 25 00 58**



MINOTERIE
FARGES

Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR

Tél. 05 55 21 32 12

Email : Farges.D@wanadoo.fr



Ets PAULY FRANCIS SARL

Site : www.assainissement-pauly.fr



ASSAINISSEMENT - TP - VRD
Distributeur micro-station

Palementeau - 19350 CONCÈZE

Tél. 05.55.25.23.08 - Port. 06.11.41.80.12

E-mail : tp.pauly@orange.fr

l'œuvre de particuliers. C'est une période d'essais et de tâtonnements qui s'acheva avec la création en Brenne, en 1912, du premier syndicat français de pisciculture. Les inspecteurs des eaux et forêts chargés par le ministère de l'Agriculture d'étudier en Allemagne et en Autriche l'élevage de la carpe, réalisèrent, en 1913, lors de leur visite en Bavière et Bohême, le retard qu'avait pris la France dans ce domaine. Ces régions avaient su augmenter leur production en carpes par la sélection rigoureuse des reproducteurs, l'alevinage précoce, l'amélioration des sols des étangs et le gavage du poisson. Ainsi observèrent-ils dans ces « races » allemandes un volume de chair, une capacité d'engraissement et des qualités gustatives dont étaient dépourvues les souches françaises. Le rapport d'une autre mission piscicole en Allemagne conduisit également les exploitants à se structurer tant dans la production de la carpe que dans sa distribution.

Mais la guerre 14-18 gela un temps les échanges. Ce n'est qu'à son lendemain que s'imposèrent dans tous les étangs de l'hexagone ces « carpes forcées ». Nouvelles souches, nouvelles techniques ! Les étangs sont alors systématiquement faucardés afin d'accroître la surface d'élevage, leurs fonds traités par addition

de scories ou de chaux, leurs poissons gavés, les prédateurs rigoureusement encadrés. L'application des méthodes d'alevinage Dubisch (frayères artificielles) se systématisa. Le transport du poisson, principal facteur limitant de l'économie piscicole, est amélioré de manière décisive avec l'utilisation des chemins de fer et des « wagonviviers ». L'exploitation des souches allemandes se généralise dans toute la France avec plus ou moins de succès (Franconienne, Aischgründ, Lausitz, Galicienne, Bohémienne). À partir de deux de ces races a été créé un « produit bien français », la carpe royale en 1929. Il devait cependant se heurter un temps aux a priori et aux réticences des consommateurs français à l'encontre des nouvelles carpes « très laides, courtes avec une peau comme celle d'une tanche ».

L'arrivée de ces « races » ne fit que retarder le lent déclin de la carpiculture. Les moyens de distribution dont bénéficie la marée et le désaveu culturel des Français à l'encontre de la carpe ne lui permettront pas de se faire une place sur les tables du pays. Les carpes sont aujourd'hui vendues en Allemagne là où elles ont de tout temps joui d'une évidente notoriété.

Un adhérent ■

Sources : R. Benarrous et M.-C. Marinval



ABP19 Soleilhavoup 19460 Naves

05 55 87 61 25 - <http://www.abp19.com> - abp19@hotmail.fr

LASCAUX
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT - V.R.D.
Téléphone
05 55 73 39 93
Fax
05 55 73 67 82
E-mail
tp-lascaux-eric@wanadoo.fr
19230
SAINT SORNIN LAVOLPS

lmb **LEBEAU**
moulages béton
moines et pêcheries
préfabriqués,
tables de pique-nique,
clôture ...
Documentation sur demande
Remise spéciale aux adhérents
SIREN 423 673 300 00012
E.U.R.L. au capital de 50 000 euros A.P.E. 2361Z
Tél 02 48 50 00 64 Allée Louis Armand
Fax 02 48 20 04 05 Pôle d'affaires les Danjons
www.lmbeton.com 18000 BOURGES


**ENTREPRISE
POUGET Josette**
T.P. Terrassement
Assainissement
Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88

LES INSECTES AQUATIQUES

(suite du n° 24)

Les diptères

Leur nombre est tellement important qu'il n'est pas possible de traiter ici succinctement que les familles les plus importantes.

Ce sont des insectes qui ont un stade nymphal et sont dit alors, holométaboles.

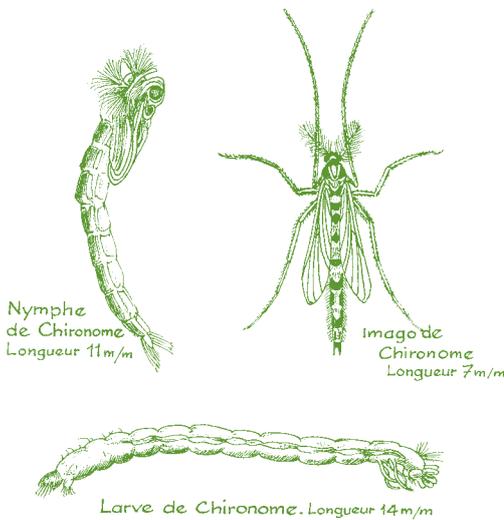
Leur deuxième paire d'ailes postérieures sont réduites à une forme de petits balanciers.

I - Les Nématocères (Moustiques)

Leurs larves, bien connues se reconnaissent à leur capsule céphalique bien formée et les imagos à leurs antennes très longues.

* Famille des Chironomidés (*Chironomidae*)

C'est certainement l'espèce la plus riche et la plus nombreuse. Il est rare qu'une étendue d'eau n'en héberge pas au moins une espèce. Dans les eaux des lac et des grands étangs, leurs larves peuvent représenter jusqu'à 70 % de la faune du fond, constituant ainsi la principale nourriture des jeunes poissons. Les pêcheurs à la ligne les connaissent bien sous cette forme de petits vers rouge vif commercialisés dans de la mousse humide sous l'appellation « vers de vase ». Les imagos sont inoffensifs.



* Famille des Cératopogonidés (*Ceratopogonidae*)

Leurs larves sont aquatiques mais vivent en partie à terre. Elles peuvent atteindre 15 mm de longueur et nagent en faisant onduler leur corps. Ce sont des insectes piqueurs qui se nourrissent du sang d'autres insectes et des mammifères.

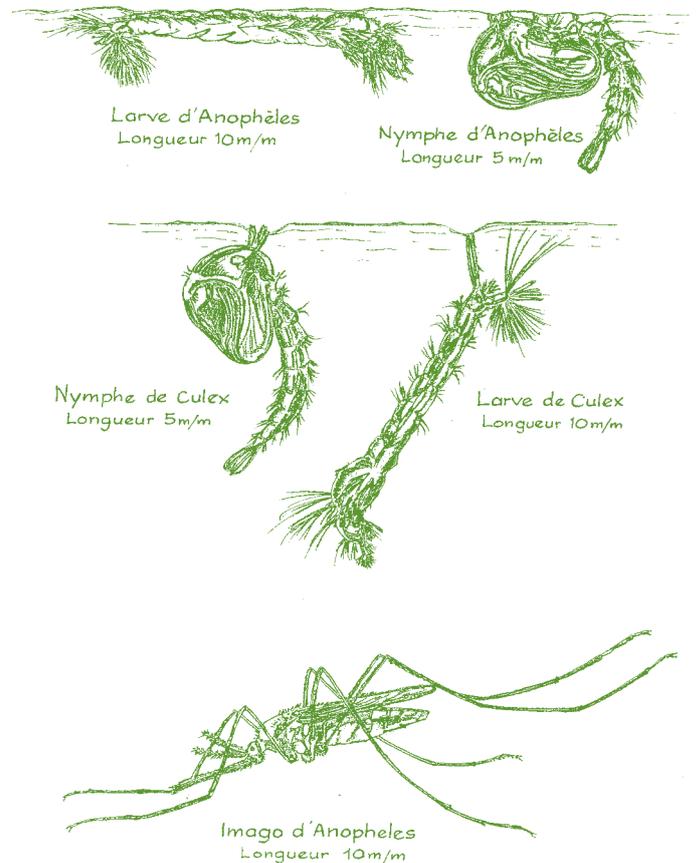
* Famille des Culicidés (*Culicidae*)

Ce sont principalement les moustiques du genre *Culex* et *Anophèles*.

Leurs larves se rencontrent le plus souvent dans des quantités d'eau infimes.

Ces insectes sont piqueurs et peuvent transmettre des maladies mortelles (paludisme, pour les *Anophèles*,

borréliose pour les *Culex*, entre autres...). Aussi sera-t-il utile de veiller à supprimer tous les points d'eau trop stagnante qui pourraient en renfermer (abreuvoirs à poules, bidons sous les gouttières, ...). C'est pour que



leurs œufs arrivent à maturité que les femelles doivent aspirer du sang. Leur durée de vie est de 6 semaines. Les femelles de *Culex* pondent à la surface de l'eau 2 à 300 œufs groupés sur des radeaux flottants. Pour les *Anophèles*, les œufs qui renferment de l'air sont flottants et pondus individuellement. Les nymphes des deux espèces sont d'apparence semblable et flottent à la surface de l'eau.

* Famille des Chaoboridés (*Chaoboridae*)

Ils ressemblent aux *Culex*, mais on les reconnaît surtout à leurs ailes partiellement velues. Les femelles n'aspirent pas le sang. Leurs larves vivent dans les étangs et les mares acides des tourbières. Elles sont transparentes au point que leur organes sont visibles à travers leur peau. Elles se nourrissent de petits crustacés capturés grâce à leurs antennes préhensiles. Elles flottent horizontalement dans l'eau.

* Famille des Dixidés (*Dixidae*)

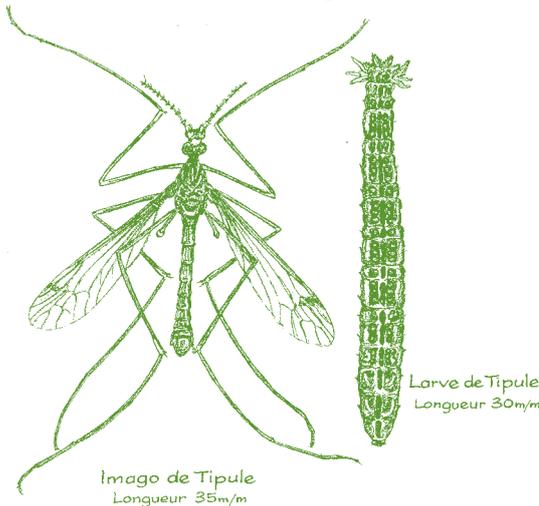
Leurs larves vivent dans des films d'eau minces comme par exemple sur des feuilles flottantes de plantes



aquatiques. On les reconnaît à la ferme en U de leur corps. Les nymphes ressemblent aux moustiques et se tiennent en bordure de l'eau. Ces insectes ne sont pas piqueurs.

* **Famille des Tipulidés** (*Tipulidæ*) et **Famille des Limoniidés** (*Limoniidæ*)

Ces deux espèces, sorte de « moustiques géants », sont difficiles à distinguer pour un profane. Par contre, leurs larves sont nettement distinctes et vivent dans des milieux différents (bois vermoulu, fleurs, vase peu profonde). Elles sont souvent suspendues sous la surface par l'extrémité de leur abdomen qui retient une bulle d'air. Pour se transformer en nymphe, elles creusent des galeries verticales sur les berges des flaques d'eau.



Ces espèces sont inoffensives.

* **Famille des Psychodidés** (*Psychodidæ*)

Les larves de cette famille peuvent vivre dans des eaux très polluées (stations d'épuration). Elles respirent l'air atmosphérique à l'aide de deux stigmates de leur siphon respiratoire. Les imagos ressemblent à de petits papillons de quelques millimètres de longueur, avec au repos, les ailes en forme de toit.

Guy-Christian CANAT ■
Animateur Nature

Éléments de bibliographie :

- « Microbiologie » par E.A. GRAY, éditions DUNOT,
- « L'eau de la vie » par J. GILLIERON et J.C. MARTIN, éditions Luce WILQUIN,
- « La vie dans les étangs, les ruisseaux et les mares », éditions VIGOT,
- « Éléments d'écologie appliquée » par F. RAMADE, Edisciences,
- « Spécial mares », Le Courrier de la nature, revue de la S.N.P.N.,
- « Vie et mœurs des insectes aquatiques » par H. BERTRAND, éditions Sté Centrale d'Agriculture et de Pêche,
- « La Hulotte » n° 21, spécial mares (sur abonnt. 8 rue de l'église 09240 Boul-t-aux-Bois).

VOS PETITES ANNONCES

LOCATIONS

▷ **LAMAZIÈRE BASSE** - vieille demeure du XVIII^{ème} siècle est



lovée au centre d'une propriété de 200 ha comprenant un étang de 11 ha - Chambres et table d'hôte pouvant vous accueillir toute l'année.

<http://location.correze.free.fr> - Contact : **05 55 95 88 21**
e.mail : **chambre.hote@gmail.com**

▷ **A LOUER** étang de 1 ha2 mis aux normes à 10 km de TULLE, bord de route.

Contact : **05 55 26 01 00 HR**

▷ Couple retraités Clermontois **cherche possibilité pêche en étang**, à la journée ou en week end (action à l'année exclue) avec hébergement en maison d'hôtes à proximité. Faire offre à André MONTAURIER. Contact : **04 73 35 27 84** ou **06 88 67 89 80**

▷ Particulier **cherche à louer étang**, région sud/sud-ouest du département. Superficie souhaitable 1 ha-1 ha 1/2. Contact : **06 26 70 44 71**

▷ **A LOUER** étang 1,640 ha sur canton LAROCHE-CANILLAC. D'accès facile donnant sur une voie communale, entouré d'un pré. Cet étang est empoissonné de: brochets, carpes, gardons et quelques perches communes. Pour tous renseignements **contacter le 06 28 62 94 57** ou le **05 55 28 88 79** le soir après 19h30.

▷ **A LOUER** étang d'une superficie d'environ 1 ha, fondé en titre, possédant le droit d'enclôre, situé à environ 15 km au nord de TULLE et 30 km au nord de BRIVE. Accès très facile. **Contact : Agence LABROUSSE à BRIVE - tél: 05 55 23 32 88**

▷ Particulier **LOUE** étang 30 ares sur la commune de Lascaux. Il est situé entre Pompadour et Lascaux (2 accès possibles). **S'adresser au 06 21 08 47 14** ou **05 55 25 99 29 HR.**

▷ **A LOUER** - Étang d'une superficie de 7 000 m² dans un enclos grillagé de 1 ha 20, mis aux normes en P.V.T., situé à 20 km nord-est de Tulle, accès très facile, possibilité remise garage à 150 m, proche d'un ancien moulin restauré en gîte.



Contact : 05 55 21 33 85 HR ou le soir.

VENTES

► **A VENDRE** à Saint-Julien-aux-Bois (19220) en Xaintrie blanche Moulin du XIX^{ème} sur 2 ha. 80 m² au sol sur 3 niveaux plus cave, couverture en lauzes, 4 chambres, 2 salles de bains, 2 cabinets de toilette, 3 WC séparés. Séjour avec cuisine semi-ouverte, salle de billard, buanderie. Terrasse 40 m² entre l'habitation et le bief de 500 m² privatif (arrêté préfectoral du 24.02.2004). Plus grange 90 m² au sol sur 2 niveaux à usage garage, atelier et abri à bois. Jardin potager, verger, parc d'agrément et prairies. Possibilité de remettre une roue et produire de l'énergie. Site propice à la création d'une pisciculture. Prix: 475 000€. **Contact: 06 85 78 98 05** - e.mail : **emmadumoulin19@gmail.com**

► **A VENDRE** - Région DONZENAC, étang avec terrain arboré plus abri. Accès facile.
Contact : 05 55 85 76 18

► **A VENDRE** - Plan d'eau 3 600 m² sur la commune d'USSAC (près BRIVE), autorisé par arrêté préfectoral du 17/12/1980. Prix à débattre.
Contact : 05 55 92 98 83

► **A VENDRE** - Étang de 4 000 m² avec un terrain attenant de 6 000 m², situés sur la commune de CLERGOUX, à la sortie du bourg sur la route de St PARDOUX la CROISILLE. Prix à débattre. **Contact : 05 55 92 05 12 - 05 55 92 10 40 - 06 08 22 32 36**

► Particulier **VEND** ancien corps de ferme comprenant : maison rénovée - étable avec grande grange - four à pain agencé en gîte - étang - verger. Le tout en parfait état. Surface totale : 1 ha 3. Prix à débattre.
Contact : 05 55 26 14 37

► **A VENDRE** - étang environ 4 ha, reconnu antérieur à 1829 ayant le droit d'enclorre. Situé à Saint-Fréjoux (4 km d'USSEL) à proximité de la RN 89. Ouvrages en bon état de fonctionnement. Prix à débattre.
Contact : 05 55 72 11 83

► **A VENDRE** - Terrain de 3 ha (prairie et bois) comprenant un étang de 1 ha avec statut P.V.T., situé sur la commune de CONDAT / GANAVEIX (19140).
Contact : 05 45 92 12 82

► **A VENDRE** - Étang mis aux normes d'une superficie

de 45 ares sur 1,200 ha de terrain. Aux environs de Vignols. Prix à débattre. **Contact : 05 55 36 41 79**

► **A VENDRE** - Dans un enclos de 11 000 m² étang de 5 000 m² à Saint-Pardoux-l'Ortigier, régulièrement installé (statut P.V.T.), accès facile par A20 à 6 km des sorties 46 et 47. Abords aménagés, très bien entretenus, avec abris de jardin et espace couvert de 10 m de long et 4 m de large. Prix à débattre. **Contact: 05 55 85 70 04**



► **A VENDRE** à Masseret agréable maison d'habitation de 120 m² de surface habitable. Chauffage fuel. Rez-de-chaussée, séjour, salle à manger, cuisine, salle de bain, sanitaire, comble, étage 4 chambres. 2 granges séparées dont une deux niveaux 180 m², hangar 90 m², 1 étang mis aux normes 1 ha environ et 4 ha terrain cultivable. Libre. Proximité bourg « tous commerces ». **Contact : 05 55 73 41 91**

► **A VENDRE** - Étang situé dans la commune d'Alleyrat (entre Meymac et Ussel) en bordure de la départementale n° 30 sur parcelles dites « Sous la Bessade ». Accès facile par 2 entrées et caché de la route par parcelle boisée. Petit chalet de rangement avec terrasse en bois. Superficie plan d'eau 9 500 m² avec terrain +/- boisé : 3 ha 30 a 95 ca. Mise en conformité avec renouvellement pisciculture en cours avec CPIE Corrèze et DDA. **Contact : 06 19 81 30 02**

► **A VENDRE** - Terrain boisé accessible, superficie 1 ha 29 comprenant un étang à mettre aux normes de 2 000 m², situé près de Brive sur la commune d'USSAC. Prix à débattre.
Contact : 06 81 48 07 02 - 05 55 87 22 51

► **A VENDRE** - Étang de 11 396 m² entouré d'arbustes et d'arbres. Surface d'environ 2 950 m² avec petit îlot. Alimenté par un ruisseau dénommé. Facile d'accès par voie communale. Situé entre la commune Pierrefite (section CNS) et de Chamboulive (section AYN 200)
Contact : 06 74 80 25 45 ou 04 94 62 71 29

ACHATS

► **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang Mx 1 ha. Région Basse-Corrèze de préférence.
Contact : 06 68 56 19 23

► **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang mis aux normes, superficie supérieure à 7 000 m².

Arrondissement d'USSEL. **Contact : 05 55 72 41 35**

► **A ACHETER** - Particulier cherche un terrain de plus de 80 ha, en partie constructible, et disposant d'un étang de 10 à 15 ha.
Contact : 06 16 48 19 41 - 05 55 10 11 12

Le Syndicat des Étangs Corrèziens présente ses vifs remerciements aux annonceurs qui nous ont réservé leur publicité.

C'est aussi grâce à eux que ce bulletin existe.